



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



TARN-ET-GARONNE **Christian Astruc**
président du Conseil départemental

Discours des orientations budgétaires 2018

**Le développement
durable**

13 mars 2018

L'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales impose la présentation, chaque année et préalablement aux débats sur le projet de budget, du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Avant d'aborder le rapport en lui même, je voudrais tout d'abords m'arrêter rapidement sur cette notion de développement durable, intéressante par son caractère équilibré et complet.

En effet, le développement durable ne se limite pas, et vous le savez tous, à la croissance économique.

L'idée a même été introduite pour dépasser une conception étroite du développement, centrée sur l'économie et la production.

Mais, et l'on a tendance à l'oublier, le développement durable ne se réduit pas non plus aux strictes préoccupations environnementales.

L'expression désigne un développement qui répond aux besoins du présent, particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, ce qui suppose un souci constant du long terme.

Pour cela, un équilibre entre efficacité économique, justice sociale et protection de l'environnement est indispensable.

Comme le montre le rapport qui vous a été transmis, le Département se trouve doublement impliqué dans le développement durable.

Il l'est, d'une part, parce que, comme toute organisation humaine, ses activités ont un impact sur l'environnement qu'il convient de maîtriser.

Il l'est, d'autre part, par ses compétences et les actions qu'il met en œuvre dans leurs champs.

Je pense évidemment à nos politiques environnementales mais aussi à celles que nous conduisons en matière de solidarités, d'éducation, de culture, de sports ou même d'agriculture qui visent toutes à répondre à des besoins essentiels de la population.

S'agissant tout d'abord du fonctionnement interne, en 2017, plusieurs initiatives traduisent la volonté du Conseil départemental, de limiter sa propre empreinte sur l'environnement.

Parmi les plus marquantes, je citerai notamment l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge, la conclusion avec EDF et Direct Energie de marchés de fourniture d'électricité dont 100 % doit être d'origine renouvelable et couvrant l'ensemble de notre consommation ou encore la poursuite du processus de dématérialisation des pièces jointes, étendu en août dernier à celles liées aux frais de déplacement.

Je vous rappelle par ailleurs que les travaux programmés de réhabilitation de la médiathèque, d'isolation des collèges et de restructuration du centre universitaire, qui seront réalisés à compter de 2018, amélioreront très sensiblement les performances énergétiques de ces sites.

S'agissant maintenant de nos politiques, beaucoup, en 2017, sont révélatrices de la tentative de conciliation de l'économique, du social et de l'environnemental, conformément à la logique du développement durable.

Il en va ainsi du renforcement de l'accompagnement financier offert aux organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agro-écologiques auprès des agriculteurs, en ce que ces mesures contribuent à rendre possible l'adaptation à la contrainte environnementale d'un secteur économique producteur de biens essentiels.

Il en va de même du programme d'actions « Bien manger en Tarn-et-Garonne » adopté à la DM et qui tend à promouvoir et à faciliter l'accès du plus grand nombre à une alimentation plus saine, sûre, durable et de qualité, en cohérence avec les objectifs affichés par l'État à l'occasion des états généraux de l'alimentation.

Enfin, le soutien à Tarn-et-Garonne Numérique relève également du développement durable, dès lors que les travaux en cours de montée en débit comme le futur déploiement très haut débit apporteront ce qui tend à devenir des services essentiels dans des territoires, que l'application de la stricte rationalité économique conduirait à exclure de la transformation numérique en cours.

Mes chers collègues, il ne me paraît pas nécessaire d'exposer plus en détail le contenu de ce rapport.

J'en resterai donc là.

Je ne doute pas que la lecture de ce document vous aura convaincu de l'importance qui est accordée au développement durable par le Département et de la prise en compte de cet impératif dans l'ensemble des décisions et politiques de notre collectivité.